



42^{ème} Édition de l'EMBRUN MAN TRIATHLON
RESTRICTIONS DE CIRCULATION
Samedi 15 AOÛT 2026 XXL EMBRUNMAN

15/08/2026 Circulation interdite dans les Deux Sens :

De 12 h 00 à 00 h 30, Embrun, Promenade de la Digue de la Durance (RD 467), chemin du stade de rugby, chemin sous le Roc (du poste EDF au torrent de Chaffal), chemin du Chaffal jusqu'à la Digue, (même ayant droit),

le 11h00 à 17 h 00, RD 994 D, agglomération Embrun, secteur intersection avec RD 994 h / Pont Neuf.

Ce secteur reste interdit à la circulation en sens contraire course à pied de 17 h 00 à 00 h 30, sens Pont Neuf / RD 994 h.

15/08/26 Circulation interdite dans le Sens Contraire de la course :

De 06 h 00 à 10 h 30 :

RD 9, du carrefour RD 9 / RD 109 Champ Vieil vers Embrun (limite agglomération), sens Prunières / Embrun,

De 06 h 00 à 11h00 :

RD 109, de la RN 94, Pont de Prunières au carrefour RD 109 / RD 9 Champ Vieil, sens RN 94 / Champ Vieil,

De 7h00 à 11h00: Sur la D40 (Baratier) du RP des Orres au Rp du Petit Liou: Déviation sens unique descendant sur l'ancienne route de Baratier (VC240) jusqu'à l'intersection de la route de Vachères.

De 07 h 30 à 11 h 00:

RD 994 D, intersection RN 94 de St Clément sur Durance, au Pont neuf à Embrun,

et RD 340 jusqu'à Baratier à l'intersection RD 40 / RD 340, sens Pont Neuf d'Embrun / Baratier.

De 08 h 00 à 14 h 00 (Queyras) :

RD 902, de Arvieux les Estéyères jusque entrée agglomération de Guillestre, ainsi qu'une priorité de passage au carrefour l'Esteyère RD 902 / RD 947

De 08 h 30 à 14 h 00 (Col Izoard) :

RD 902, Briançon limite agglomération à la Déchetterie / Chemin Fort des Têtes, jusqu'à Arvieux.

De 9 h 00 à 14 h 30 :

RD 4, carrefour RN 94 / RD 4 Prelles jusqu'aux Vigneaux carrefour RD 4 / RD 944

De 9h30 à 15 h 00 :

RD 994 E, de L'Argentière Pont du Coul vers Vallouise, à intersection RD 994 E / RD 4,

De 9 h 30 à 15 h 00 :

RD 138A, du la sortie de l'agglomération de l'Argentière jusqu'au carrefour de la RD 38 / 138A La Roche de Rame,

De 10 h 30 à 16 h 00 :

RD 38, intersection de la RD 38 / 138A La Roche de Rame jusqu'au carrefour RD 38 / RN 94 Saint-Clément.

De 11 h 00 à 17 h 00 :

RD 994 D, de Embrun Pont Neuf jusqu'à St Clément sur Durance, sens Embrun / St Clément,

COMMUNE D'EMBRUN :

L'avenue du Lac, rond-point piscine jusqu'aux commerces interdite à la circulation et stationnement du 12 au 16 août.

****Plan d'Eau : le 15 août,**

- Le 15 août de 04h00 à 18h00, avenue Acacias et rue l'Isle, circulation et stationnements interdits.

- Le 15 août de 05h30 à 10h15 et de 11h30 à 18h00, rue de la Levée et chemin de Ste Marthe, des Epervières à intersection RD 9 route des Puits, circulation (dans les deux sens) et stationnements interdits,

- de 06 h 00 à 08 h 30, circulation interdite sens contraire de la course sur RD 9, de la limite d'agglomération jusqu'au chemin de Ste Marthe.

- de 12 h 00 à 18 h 00 sens contraire de la course entre Chemin Ste Marthe et Rue des Vignes sur la RD 9 route des Puits

****Chalvet : le 15 août,**

- De 11 h 00 à 17 h 30 : circulation interdite en sens contraire de la course,

- Route de Chalvet / Barthelons, Sens Chalvet / Embrun, de l'intersection Route de Caléyères jusque pont de la Gare,

- Route de Caléyères, Sens Embrun / Caléyères, de la Belotte / rue des Pins, jusqu'à la route de Chalvet / Barthelons,

****Lotissements des Vignes / la Belotte : le 15 Août,**

- de 11 h 00 à 17h 30, circulation (sens contraire de la course) et stationnement interdits, rue des Vignes, rue des Vendanges, rue des Pins jusqu'à l'intersection route de Caléyères à la Belotte,

**** Sous le Roc, de 08 h 00 à 23 heures 45,** Circulation interdite sens contraire de la course à pieds chemin sous le Roc et Côte Chamois, sens centre-ville Embrun vers parking bar-restaurant des Pêcheurs.